

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD107-2019

| Nombre de membres du conseil | |
|------------------------------|----|
| en exercice | 95 |
| Présents | 72 |
| Votants | 80 |
| Pouvoirs | 8 |

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 20 septembre 2019.

LE 26 septembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITES PRE DE FIT A VERGT

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, SALINIER, KERGOAT, DE PISHOF, BELOMBO, CONTIE, ROUFFINEAU, FAURE, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, LEON, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, TOULAT, PAUL, ROUX, SALOMON.

MM. BUISSON, BREAU, MOTTIER, CURNIL, RAYNAUD, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, BELLEBNA, SCHRICKE, PROTANO, FRADON, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, PUYRIGAUD, CHASTENET, MERILLOU, AUDI, CIPIERRE, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, TENAILLON, TALLET, MATHIEU, RAUZET, GUILLEMET, VIROL, REYNET, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, USCAIN, COLBAC, GENDRE, GEORGIADES, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

Mme MASSOUBRE MAREILLAUD suppléante de M.GRELLETY
Mme DAURIAC suppléante de M. DENIS

ABSENTS :

Mmes : DATRIER, RAT, DORET, DECABRAS.

MM. : LE MAO, BEYLOT, DESPALT, BONNET, LARRE, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, DENIS, LACOSTE, BARBANCEY, COUDERC, DUNOYER, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, MALLET, GRELETTY, LAROCHE, RATIER, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

| | | |
|--------------|-----------|--------------|
| M. LE MAO | Pouvoir à | M. DOBBELS |
| Mme DATRIER | Pouvoir à | M. AUDI |
| M. BONNET | Pouvoir à | M. BREAU |
| M. BARBANCEY | Pouvoir à | Mme LABAILS |
| M. ROUSSARIE | Pouvoir à | Mme CONTIE |
| M. RATIER | Pouvoir à | M. PROTANO |
| M. LACOSTE | Pouvoir à | M. MATHIEU |
| M. GIRAUDEL | Pouvoir à | Mme MOULENES |

OBJET : VENTE D'UN TERRAIN DANS LE PARC D'ACTIVITES PRE DE FIT A VERGT

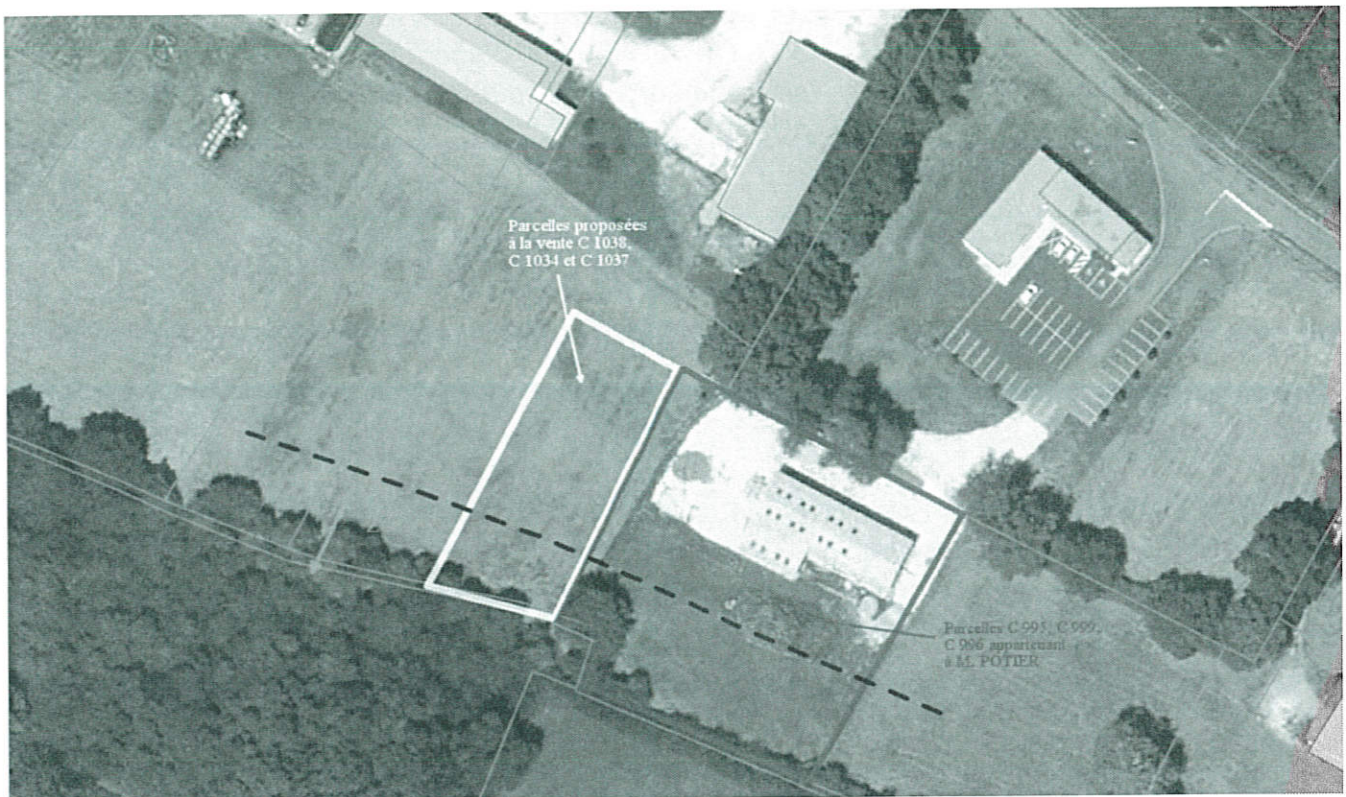
DD107-2019
Envoyé en préfecture le 08/10/2019
Reçu en préfecture le 08/10/2019
Affiché le **SLO**
ID : 024-200040392-20190926-DD1072019-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M Potier, est installé à Près de Fit, sur la commune de Vergt, sur un terrain d'une superficie de 3 617 m² cadastré C 995, C 999 et C 996 acheté en Mars 2017. Il souhaiterait acquérir trois parcelles jouxtant cette première propriété pour y construire des boxes mis à la location pour des artisans et également développer son activité professionnelle de stockage des manèges pour fêtes foraines.

Que ces parcelles cadastrées C 1038, C 1034 et C 1037, d'une superficie 1 972 m², dont environ 805 m² situés en zone N, et environ 1 167 m² en zone UY.

Que l'avis des domaines sollicité le 22 juillet 2019 n'a pas à ce jour remis d'avis et conformément au texte celui-ci est réputé acquis.



Considérant que ces terrains avaient été acquis par la Communauté de communes du Pays Vernois et du Territoire de la Truffe pour un prix de 1,52 €/m².

Que la vente pourrait se réaliser moyennant :

- un prix de vente de 4,30 HT €/m², soit 5018,10 € HT auxquels s'ajoutera la TVA pour la partie située en zone UY,
- un prix de vente de 2 €/m², soit 1610 € (sans TVA) pour la partie située en zone N.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de vendre à M. Johann Gilles POTIER, à Vergt, au lieu-dit Près de Fit, les parcelles cadastrées C 1038, 1034, 1037 d'une superficie d'environ 1972 m², pour un montant de 6 628,10 € HT, auxquels s'ajoutera la TVA uniquement sur les parcelles situées en zone Uy ;
- Désigne Maître Brus pour rédiger l'acte ;

Adoptée à l'unanimité

| | |
|--|---------------------------------------|
| Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à cette vente. Délibération publiée le 07 OCT. 2019 | Pour extrait conforme 07 OCT. 2019 |
| Délibération certifiée exécutoire à compter du 07 OCT. 2019 | Périgueux, le 07 OCT. 2019 |

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 08/10/2019

Reçu en préfecture le 08/10/2019

Affiché le

SLOW

ID : 024-200040392-20190926-DD1072019-DE